

**DÉLIBÉRATION N°2021-22\_027**  
**de la Commission de la formation et de la vie universitaire**  
**de l'université de Franche-Comté**

Séance du Mardi 30 Novembre 2021

**3. Avis sur les modalités d'admission, capacités et calendriers pour la rentrée 2022, pour l'accès :**

b) : au diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU).

La délibération étant présentée pour AVIS.

Effectif statutaire : 40	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 39	Abstention(s) : 0
Quorum : 20	
	Suffrages exprimés : 25
Membres présents : 13	
Membres représentés : 12	Pour : 25
Total : 25	Contre : 0

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, approuvent l'Avis sur les modalités d'admission, capacités et calendriers pour la rentrée 2022, pour l'accès :

- au diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU).

Besançon, le 1er décembre 2021

La présidente de l'Université de Franche-Comté

Marie-Christine WORONOFF



Annexe / Pièce jointe :

- MOD-ADMISSION\_R2022\_DAEU\_CFVU\_30-11-2021\_CA\_14-12-2021



## **Modalités d'admission, capacités et calendrier pour l'accès à la formation préparant au diplôme d'accès aux études universitaires pour l'année universitaire 2022-2023**

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles [L. 613-1](#), [L. 712-3](#), [D.613-6](#), [D. 613-38](#) à [D. 613-50](#) ;*

*Vu l'[arrêté du 25 août 1969](#) fixant la liste des titres admis en dispense du baccalauréat de l'enseignement du second degré en vue de l'inscription dans les universités ;*

*Vu l'[arrêté du 3 août 1994](#) relatif au diplôme d'accès aux études universitaires, notamment ses articles 1, 2 et 4 ;*

*Vu l'[arrêté du 20 avril 2017](#) accordant l'université de Besançon en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;*

*Considérant qu'en application des dispositions susvisées, l'université fixe la procédure, le calendrier et la composition du jury pour l'accès à la formation préparant au diplôme d'accès aux études universitaires.*

### **Article 1**

L'admission dans la formation préparant à l'une des deux options du diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) délivrées par l'université, dépend des conditions prévues à l'article 2 de la présente délibération.

Des capacités d'accueil permettant d'accepter toutes les demandes répondant aux conditions sont fixées par option dans le tableau annexé.

### **Article 2**

Pour être autorisés à s'inscrire à l'université en vue de l'obtention du DAEU, les candidats doivent :

- ne pas justifier du baccalauréat ou d'un titre admis en dispense ni bénéficier de la procédure de validation des acquis prévue aux articles D. 613-38 à D. 613-50 du code de l'éducation,
- ne pas excéder quatre années universitaires entre leur première inscription au DAEU et l'obtention de celui-ci,
- avoir interrompu leurs études initiales depuis deux ans au moins et justifier de l'une des conditions fixées à l'article 2 de l'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires.

La vérification des conditions requises à l'inscription dans la formation conduisant au DAEU est subordonnée à l'examen du dossier du candidat visant à contrôler que le candidat respecte les conditions requises, suivi d'un entretien d'orientation, prévu à l'article 5 de l'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires, visant à permettre aux candidats de choisir leurs disciplines optionnelles avant de s'inscrire.

L'autorisation d'inscription est prononcée par le jury du diplôme dont la composition est fixée chaque année par la présidente de l'université.

Avant de se voir délivrer le DAEU, le candidat aura à attester qu'il ne justifie toujours pas du baccalauréat ou d'un titre admis en dispense ou ne bénéficie pas de la procédure de validation des acquis conformément aux dispositions de l'article 1 de l'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires.

### **Article 3**

Le dossier de candidature est constitué des pièces ci-après énoncées :

- les diplômes, en particulier ceux conduisant à un titre donnant accès à l'enseignement supérieur français, certificats, relevés de notes permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies ;
- une copie de la pièce d'identité ;
- un certificat de fin de scolarité ;
- une attestation d'emploi ou de chômage ;
- le certificat de participation à la journée défense citoyenneté (JDC) ;
- les justificatifs des activités professionnelles ;
- une attestation relative aux inscriptions antérieures au DAEU ;
- le dossier d'inscription ou de réinscription au DAEU ;
- la fiche d'inscription en formation continue au DAEU.

Selon le statut du candidat et la mention envisagée, il pourra également être demandé au candidat de fournir des pièces complémentaires, notamment :

- l'attestation de prise en charge par l'employeur ;
- l'attestation de situation de handicap ;
- un questionnaire de positionnement pour le choix des disciplines optionnelles.

**Article 4**

Les dates limites de dépôt des dossiers en vue d'une inscription, au titre de l'année universitaire 2022-2023, dans l'une des options, sont fixées par option dans le calendrier annexé.

**Article 5**

La directrice générale des services est en charge de l'exécution de la présente délibération.

**Article 6**

La présente délibération sera transmise au recteur chancelier de l'université de Franche-Comté. Elle sera publiée sur le site internet de l'université.

## Capacités et campagne de recrutement pour le Diplôme d'accès aux études universitaire (DAEU) - Rentrée 2022

CAPACITES rentrée 2022 - 1ère année (SUP FC)						Campagne de recrutement - paramétrage e-candidat					
Enseignement	Composante	Type de form.	Mention	Parcours type	Capacités PREVISIONNELLES rentrée 2022	Date début dépôt des candidatures	Date de fin de dépôt des candidatures	Date de retour des dossiers	Date de jury	Date de publication	Date de confirmation
EAD	SUP FC	DAEU	Diplôme d'accès aux études universitaire	A	36	02/05/2022	23/09/2022	30/09/2022	27/05/2022 - 17/06/2022 - 13/07/2022 - 26/08/2022 - 23/09/2022	30/05/2022 - 20/06/2022 - 15/07/2022 - 29/08/2022 - 26/09/2022	30/09/2022
EAD	SUP FC	DAEU	Diplôme d'accès aux études universitaire	B	36	02/05/2022	23/09/2022	30/09/2022	27/05/2022 - 17/06/2022 - 13/07/2022 - 26/08/2022 - 23/09/2022	30/05/2022 - 20/06/2022 - 15/07/2022 - 29/08/2022 - 26/09/2022	30/09/2022